

Les zones sensibles

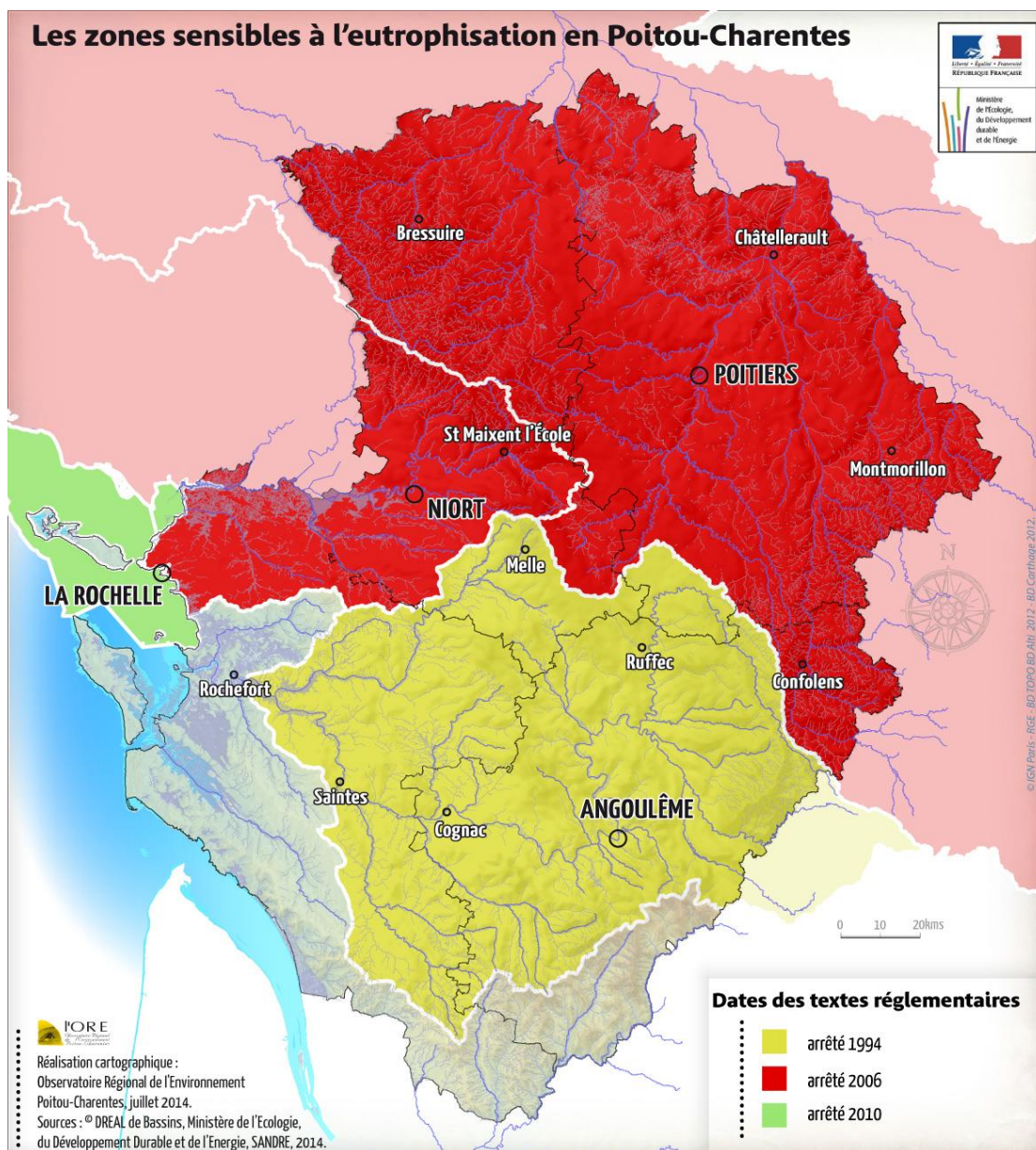
Selon la directive européenne du 21 mai 1991 dite « Directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) », les zones sensibles sont des masses d'eau significatives à l'échelle du bassin qui sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment de celles qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits.

Les cartes des zones sensibles ont été arrêtées par le Ministre chargé de l'Environnement et sont actualisées au moins tous les 4 ans dans les conditions prévues pour leur élaboration.

Les zones sensibles à l'eutrophisation en Poitou-Charentes

Sources : Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, SANDRE

Traitement : ORE Poitou-Charentes



► Pour en savoir plus :

- SIGORE, Système d'Information Géographique de l'ORE
(Cocher [Eau > Qualité > Zonages > Zones sensibles \(à l'eutrophisation\)](#))

► En téléchargement :

- La carte des [« Zones sensibles à l'eutrophisation en Poitou-Charentes »](#) sur l'atlas cartographique de l'ORE